

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Velaux

Introduction

Voici quelques idées proposées aux candidats pour rendre notre ville de Velaux encore un peu plus agréable et où il fait bon vivre ensemble :)

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 2 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 45000 euros

Ceci représente 5€ par habitant.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Rognac, Ventabren, Coudoux....

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Action n°5 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°6 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Les zones à 30km/h sont appréciées par les piétons et les cyclistes qui se sentent plus en sécurité! Les nuisances sonores sont aussi limitées, ce qui est appréciable pour les riverains :)

Action n°7 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Les doubles-sens cyclables sont très appréciés par les cyclistes. Il s'agit de les généraliser de manière à favoriser l'utilisation du vélo en réduisant les distances des trajets .

Action n°8 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°9 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°10 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé Mettre en place des arceaux au niveau des arrêts de bus., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°11 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Profiter du programme "alvéole" qui permet d'obtenir 60% de subvention pour la création de places de stationnement vélo.

Action n°12 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°13 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Promouvoir une culture vélo**Action n°14 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°15 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°16 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°17 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°18 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°19 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°20 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°21 :

Créer une "journée sans voiture". Un dimanche par mois, proposer une journée sans voiture.

Action n°22 :

Créer une "fête du vélo". Se greffer sur la journée mondiale du vélo qui a lieu le 3 Juin, tous les ans

!

Action n°23 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.